

de huit années et avait été trouvé satisfaisant ; serait-il donc aujourd'hui permis à quelques délégués de biffer d'un trait de plume un principe admis et sanctionné par le peuple du pays ? Je n'ai pas été envoyé dans cette chambre pour en détruire la constitution (Écoutez ! écoutez !) et, avant d'accepter cette proposition, je désire me présenter devant mes mandataires et s'ils disent oui, je cesserai de m'opposer au projet (Écoutez ! écoutez !) mais sans cette permission, je ne m'engagerai jamais à donner un vote qui aura peut être pour effet de me conférer un siège à vie dans cette chambre (Écoutez ! écoutez !) J'ai beaucoup entendu parler de la domination du Bas-Canada, mais si ce projet est un avant-goût de la domination de l'Est, je suis prêt à déclarer que cela me suffit. (Écoutez ! écoutez et rires !)

L'HON. M. CAMPBELL.—Ce n'est rien d'absolument particulier au Canada, mais plutôt le jugement de toute la conférence (Écoutez !)

L'HON. M. CURRIE.—Je dois donc supposer qu'il n'est pas du goût de l'hon. membre que le siège que le peuple lui a donné soit remis entre les mains de la couronne ; mais l'on dirait qu'il a passé sous la domination des provinces maritimes. (Rires.) En 1849, la législature avait établi des dispositions pour le soutien des écoles communes en Canada, et réservé un million d'acres des meilleures terres pour cette noble cause. Ces terres, toutes situées dans le Haut-Canada, avaient été vendues, et un fonds d'un million et un quart s'était accumulé, mais d'un autre trait de plume, le tout fut encore biffé. En 1862, le gouvernement du jour soumit un projet de loi pour amender l'acte des écoles séparées du Haut-Canada, et sans affirmer d'opinion sur le mérite de la question, je puis dire qu'il eut l'effet de créer un sentiment indescriptible d'indignation. Une assemblée monstre eut lieu à Toronto pour condamner le projet, et le peuple se montra si exaspéré qu'il alla jusqu'à demander à certains membres du gouvernement de résigner ; d'autres assemblées eurent lieu, savoir :

Assemblée à Harrington, Oxford Nord, 25 mars 1863.

Résolu, Que l'hon. W. McDougall a trahi les intérêts de ses mandataires pour l'appât d'un porte-feuille.

Assemblée à Nissouri Est, 6 avril 1863.

Résolu, Que cette assemblée, vu la manière en laquelle l'hon. W. McDougall a trahi les intérêts

de ses mandataires en appuyant l'acte des écoles séparées de M. SCOTT, croit qu'il est de son devoir de résigner son siège dans le parlement provincial comme député de la division nord d'Oxford.

Si j'ai donné lecture de ces résolutions, c'est à fin de faire voir quels sentiments prévalaient alors ; je pourrais citer des articles de journaux pour démontrer que la mesure était considérée comme monstrueuse ; je citerai un ou deux extraits du *Globe* ;

" Nous ne saurions croire qu'un gouvernement basé sur la double majorité tolère des modifications à notre système scolaire en dépit du vote de la majorité haut-canadienne."

20 mars.

" Le projet de loi de M. SCOTT va probablement succomber dans la chambre haute. Quand il fut apporté de l'assemblée, personne ne s'est levé pour en proposer la première lecture et Sir KENNETH TACON qui, comme on se le rappelle, introduisit lui-même la dernière loi concernant les écoles séparées du Haut-Canada, était sur le point d'assumer cette responsabilité, lorsque M. MCCRAW, le conseiller nouvellement élu pour la division Western, vint à son secours.

" L'orateur eut la malheureuse idée de désigner M. ATKINS pour secondar la motion, mais le membre pour la division Home refusa sans hésiter. Personne ne se présentant, M. LITTLE, canadien-français, secondar la motion. C'était la domination française qui prenait sa revanche. Nous ne sommes pas surpris de rencontrer une opposition forte et obstinée à ce bill.

" 11 avril.—Le bill a subi sa seconde lecture au conseil législatif à une division de 11 contre 13 pour le Haut-Canada.

" En dépit de tous les efforts, le Haut-Canada reste fidèle à son système d'écoles. Ce bill peut passer comme d'autres infamies ont déjà passé devant cette législature, mais ce ne sera pas grâce aux votes du Haut-Canada. Si notre système scolaire est détruit, au Bas-Canada en restera la honte.

" 21 avril.—Bien que le bill ait passé aux deux chambres et que des assemblées publiques ne suffisent plus pour en arrêter le progrès, les citoyens du Haut-Canada font bien de se prononcer à cet égard. Ils ont été cruellement mortifiés de la conduite des bas-canadiens et de quelques traitres hauts-canadiens. Jamais nous n'avons eu à constater une irritation si vive et en même temps si justement sentie. Le joug de fer du Bas-Canada nous a fait une blessure profonde et aujourd'hui saignée. Nous éprouvons plus que du mépris, il y a en outre de l'amertume."

Mais malgré tous les signes de mécontentement, le projet est devenu loi et le plan du gouvernement actuel aura pour effet de la perpétuer. Je suis surpris que certains membres de l'administration se prêtent à une pareille tentative. La question des écoles n'est pas encore réglée. La minorité protestante du Bas-Canada demande protection, et une pétition à cet effet est déposée devant cette